

LES HORAIRES DE LA

SEMAINE

La semaine commence le lundi à 9h00 et se termine le vendredi à 17h30, sauf pour le cycle professionnel qui termine les cours le vendredi à 12h00. La journée du demi-pensionnaire commence à 8h00 et se termine à 18h00 ou à 19h05 après l'étude, et à 17h30 le vendredi.



Les élèves internes ne peuvent pas quitter l'enceinte de l'établissement après les heures de cours. Si certains internes souhaitent rentrer chez eux un soir de la semaine, la famille devra prévenir le secrétariat en début de session (papier ou courriel). Après autorisation, l'élève ou son représentant légal signera une décharge pour justifier son départ. Le retour à l'établissement ne pourra se faire que le lendemain matin au début des cours. En cas de retard, l'élève devra se présenter obligatoirement au secrétariat.

LE SECRÉTARIAT

L'accueil des élèves se fait uniquement lors des récréations, à savoir de 9h55 à 10h10 le matin et de 15h50 à 16h05 l'après-midi.

LES COURS

Les élèves dont les classes sont sur la coursive doivent se regrouper en bas des escaliers. En classe, le silence est de rigueur. La prise de parole se fait sur autorisation du moniteur en levant la main. On ne se coupe pas la parole. Les élèves ne doivent pas se déplacer dans la classe (les papiers et autres seront jetés en fin de cours et pas pendant le travail). Pas de sorties aux toilettes pendant le cours. Seul le moniteur indique la sortie (pas la sonnerie). Lors des visites ainsi que dans le bus, l'attitude doit être particulièrement soignée (très bonne tenue, pas de pieds sur les fauteuils, pas de chewing-gum ...).

Afin de faciliter l'intégration sociale et professionnelle, aussi bien en stage qu'à l'établissement, la tenue doit être correcte et décente (selon l'appréciation des moniteurs).

Les élèves n'ayant pas fait le travail d'alternance, ou qui posent un problème de discipline pendant la session, seront retenus le vendredi de 17h30 à 18h30, pour du travail scolaire ou des travaux d'intérêt collectif (décision notifiée par la direction), ou éventuellement pendant les activités éducatives. L'utilisation de la Flexi'Classe ne peut se faire qu'en présence d'un formateur et avec le plus grand respect des équipements.



RÉCRÉATIONS ET PAUSES

Les élèves sortent de la classe, se rassemblent dans la cour et ne stationnent pas dans les escaliers, les couloirs et les coursives.

LES ATTITUDES QUE L'ON ATTEND ...

La pédagogie de l'alternance nécessite de la rigueur et du sérieux. Un bilan sera fait à l'issue du premier trimestre sur l'assiduité, le travail rendu et le comportement, et pourra entraîner une mesure d'exclusion définitive. Les élèves doivent faire preuve de savoir-vivre et de savoir-être. A titre d'exemple : ne pas s'asseoir sur les tables (même durant la veillée), ne pas se balancer sur les chaises, ne pas cracher ...

INTERDICTION DE FUMER

Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement (à l'intérieur comme à l'extérieur). Les élèves majeurs pourront éventuellement sortir de cette enceinte pour fumer en se rendant dans un espace matérialisé. Les élèves qui ont plus de 16 ans pourront faire de même après accord écrit de leurs parents. Tout élève qui ne respecte pas ces règles sera exclu durant 2 jours. Suite aux problèmes générés, les cigarettes roulées sont interdites. Remarque : il est interdit de confectionner sa cigarette dans les locaux. Interdiction des cigarettes électroniques dans les locaux.



LES SERVICES

A la Maison Familiale, les élèves participent à l'entretien des locaux et à la vie de l'établissement.

Les chambres :

Les élèves vérifient le matin :

- L'ouverture et la fermeture des fenêtres.
- La propreté de la chambre (les sacs doivent être rangés sous le lit) et de la salle d'eau.
- La fermeture du radiateur pendant l'hiver.
- La fermeture des robinets des lavabos, que la chasse d'eau soit tirée et la lumière éteinte.

Seul le moniteur donne aux élèves l'autorisation de quitter leur chambre après l'avoir vérifiée.

- Salle de classe : L'élève range les bureaux, balaie, nettoie le tableau et vide la poubelle le soir au moment de l'étude.
- Salle de télé : L'élève balaie et range les chaises de la salle de télévision.
- Réfectoire : L'élève doit dresser la table et assurer le service des plats. Les élèves internes font le service réfectoire le matin et le soir uniquement (pas le midi).
- Balayage réfectoire : L'élève balaie l'ensemble du réfectoire après le petit déjeuner et le repas du midi.
- Vaisselle : L'élève doit ranger les assiettes, verres, couverts ... après chaque repas.
- Poubelles : L'élève doit vider les poubelles extérieures le vendredi à 13h00.
- Escaliers bâtiment : L'élève doit balayer les escaliers du bâtiment des classes le vendredi à 13h (côté douche et côté bureau des moniteurs).
- Coursive : L'élève doit balayer la coursive devant les salles de classe du 1er étage et le laboratoire le vendredi.
- Papiers : L'élève doit ramasser les papiers dans la cour de récréation, aux abords des bâtiments et sur le parking.

Sauf cas particulier, les services se font tous les matins ou le soir et le vendredi entre 13h00 et 13h30 par l'ensemble des élèves.

LEVER

Le lever a lieu à 7h00. Les élèves doivent attendre l'autorisation du moniteur pour quitter la chambre. Ils devront avoir fait leur lit et rangé leurs valises, avant de sortir de l'internat et de rejoindre le réfectoire. Ils doivent penser à prendre avec eux les affaires nécessaires (douche, TP, sport). Le vendredi, les élèves déposent leurs valises dans les classes et attendent les moniteurs pour rejoindre le réfectoire.

LES REPAS

Les élèves attendent au niveau du palier du foyer. Les moniteurs responsables donnent l'autorisation d'entrer et de sortir du réfectoire. Aucun élève ne peut pénétrer dans la cuisine.

Le savoir-vivre passe aussi par le respect de la nourriture, et les élèves veilleront à ne pas faire de gaspillage.

Pour les élèves du cycle professionnel le repas est prévu vendredi midi. Pour éviter le gaspillage, il est nécessaire de s'y inscrire lors de l'appel du jeudi matin.

LES ACTIVITES EDUCATIVES

Des activités seront proposées en classe entière pour les mardis et les mercredis. Ces activités varieront d'une semaine à l'autre. Exemples : Soutien scolaire, Foot, tennis de table, Pétanque, Molkky, Foyer, jeux de sociétés, balade ...

LES DOUCHES

L'accès aux douches se fait tous les soirs à partir de 18h10 avec accord des moniteurs de service.

ÉTUDE

Elle est obligatoire de 18h10 à 19h05, et possible de 20h30 à 21h15. Elle est réservée au travail scolaire. L'accès à l'étude, pour les élèves demi-pensionnaires, est possible sous réserve de compléter l'imprimé au secrétariat. Tout problème d'attitude suspendra cette possibilité.

REPAS - VEILLÉE

De 19h15 à 21h15 : repas du soir + veillée.

INTERNAT

L'internat n'est pas un dû. Il est un service rendu aux familles et aux élèves.

- Le dortoir est fermé de 7h15 à 21h30 : il faut prévoir ses affaires pour la journée (sport, TP et douche).
- Il est interdit de manger et de boire au dortoir.
- Il est interdit d'utiliser le téléphone portable.
- Le silence est de rigueur dans les chambres.

Tout manquement aux règles de comportement entraînera immédiatement une exclusion temporaire, voire définitive.

Attention : le fait de fumer dans l'internat constitue une mise en danger d'autrui et transgresse une règle de sécurité grave, se traduisant ainsi par une exclusion définitive.

ABSENCE

Toute absence en stage ou à l'établissement devra être signalée le jour-même, puis justifiée par un écrit daté et signé des parents. En cas d'absence à un contrôle en cours de formation (CCF), un certificat médical est obligatoire pour que la direction puisse se prononcer sur la mise en œuvre éventuelle d'une épreuve de remplacement. Si l'élève doit s'absenter au cours de la semaine, en cas de force majeure, l'autorisation écrite des parents est obligatoire (à remplir auprès du secrétariat). Attention : Dans le cadre de l'apprentissage, un arrêt de travail est nécessaire.

CIRCULATION MOTORISÉE

Les 2 roues et voitures doivent circuler au pas dans l'enceinte de la Maison Familiale. Pour des raisons de sécurité, les élèves ne sont pas autorisés à accéder aux véhicules en dehors des heures d'arrivée et de départ.

L'élève qui ne respecterait pas cette obligation se verra refuser l'accès à la Maison Familiale avec son véhicule. Le parking 2 roues se situe devant le réfectoire.

LES TELEPHONES PORTABLES

Les téléphones portables sont autorisés à l'extérieur des bâtiments. Leur utilisation est tolérée au réfectoire après le repas de manière silencieuse. Pas d'oreillette ni écoute de musique à l'intérieur du réfectoire. L'aspect convivial doit être privilégié pour partager le repas sans téléphone. Pendant les cours, les élèves devront remettre le téléphone dans une boîte en salle de classe lors de la première heure de cours. Le téléphone sera rendu vers 12h05 à la fin du cours. Il en sera de même à 14h jusqu'à 18h. Les téléphones ne peuvent être utilisés comme calculatrice. En cas de problème particulier, l'élève s'adressera à un moniteur. Pour éviter des problèmes de confusion de téléphone, les élèves devront prévoir une étiquette collée sur l'appareil avec le nom et prénom.

En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront confisqués et rendus aux parents en fin de semaine. Attention ! L'élève qui refuserait de remettre son téléphone sera sanctionné administrativement par une exclusion. Toute utilisation détournée (diffusion de photos, prise de vue, vidéo ... notamment vis-à-vis d'autrui) entraînera la confiscation du téléphone et des sanctions disciplinaires. Le non-respect du droit à l'image et l'atteinte à l'intégrité physique et morale d'une personne (élève, personnel de la MFR, maître de stage), par quelque moyen que ce soit (Internet, réseaux sociaux, SMS ...) fera l'objet d'une sanction ainsi que de poursuites. L'écoute de musique à l'extérieur ne doit se faire que par l'intermédiaire d'oreillettes.

DIVERS

Tout objet jugé dangereux est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement (couteau de poche, cutter, tournevis ou autre ...). En classe, les correcteurs liquides sont interdits. Afin de réduire les risques de vol, les ordinateurs portables personnels (sauf ceux qui bénéficient d'un aménagement pédagogique) ne sont pas autorisés à la Maison Familiale (pour les cycles courts). L'accès d'une personne étrangère à l'établissement n'est admis qu'avec l'accord d'un responsable.

Pour les internes, les véhicules ne doivent pas être utilisés du lundi au vendredi et doivent être stationnés sur les parkings du bas. L'élève est responsable de ses affaires, et la Maison Familiale de Lambesc ne peut pas être tenue pour responsable en cas de vol ou détérioration d'équipement. De ce fait, il est fortement recommandé de ne pas apporter d'objets ou de vêtements de valeur et ni de sommes d'argent conséquentes. Dans le cas de situation particulière, il faut contacter le secrétariat.

La MFR de Lambesc souhaite développer un esprit de respect des personnes et de l'environnement, un esprit de solidarité et d'engagement, un esprit d'entraide et de fraternité. Les comportements déviants doivent être dénoncés et la recherche d'un bien-être commun doit être un vrai projet. Les pollutions, le gaspillage, les dégradations ou le harcèlement devront être combattus par tous pour que nous puissions mieux vivre ensemble...

